REUNION DE LANCEMENT CRT "VIVRE"

GHEMM
GROUPE HOSPITALIER
de l'Est de la Meurthe-et-Moselle

ADMR
pour tous, toute la vie, partout

MAISON DE RETRAITE "VIVRE"
ROSIERES-AUX-SALINES
BLAINVILLE-SUR-L'EAU

CPTS
sel eau

SOMMAIRE

Qu'est-ce qu'un CRT?

Qui sont les porteurs?

Comment fonctionne-t-il?

Quel est le territoire couvert?

Qui peut entrer dans le dispositif?

Qui peut le solliciter?

En quoi cela me concerne?

QU'EST-CE QU'UN CRT?

Créé par la loi de financement 2022 dans la suite des idées « d'EHPAD hors les murs » et « domicile renforcé» sur la base d'un constat:

- 92% des français souhaitent vieillir à domicile
- 1 français sur 6 est un aidant.

Idée principale : **accompagner la volonté de vieillir à domicile :**

- Apporter un appui et une expertise auprès des acteurs déjà présents notamment les intervenants libéraux
- Renforcer les services existants (SSIAD, SAAD, HAD etc…)
- Développer une alternative à l'entrée en établissement
- Contribuer au décloisonnement des acteurs, services et dispositifs

Il est porté par un EHPAD en partenariat avec un SSIAD/SAAD et les professionnels libéraux du territoire.

Le CRT n'a pas de vocation à remplacer, ni les dispositifs existants, ni les acteurs existants, ni les professionnels de santé du territoire.

Il s'agit bien d'actions complémentaires ou d'un financement permettant de renforcer un accompagnement existant.

Volet 1 : appui et accompagnement

- Faciliter l'accès aux soins
- Participer à des activités en EHPAD
- Former ou sensibiliser les professionnels

Volet 2 : renforcement à domicile

- Renforcer l'accompagnement à domicile
- Proposer du répit à l'aidant
- Prévenir ou gérer une situation de crise

EXEMPLES D'ACTIONS

Exemples d'action d'accompagnement à domicile:

- Renforcer l'accompagnement des SAAD et SSIAD
- Financer des prestations dans l'attente de l'ouverture des droits APA
- Solliciter un ergothérapeute pour des activités à domicile
- Proposer une rencontre avec une assistante sociale pour accompagner une démarche administrative

Exemples d'actions de coordination (en lien avec le médecin traitant):

- Rémunérer des actes hors nomenclatures dans le cadre d'un accompagnement à domicile :

Comme l'intervention d'une diététicienne (prévention de la dénutrition) ou d'un pharmacien (conciliation médicamenteuse)

EXEMPLES D'ACTIONS

Exemples d’action de formation et de soutien

- Faciliter un accueil d'urgence en cas situation de crise
- Former l’aidant sur la prévention des chutes
- Proposer un accompagnement psychologique

Exemples de participation à des activités en EHPAD

- Participer à l’activité de parcours de marche
- Participer à un repas avec les résidents accueillis au PASA ou en accueil de jour ou sur l'EHPAD
- Participer aux animations intergénérationnelles

La dimension partenariale est très importante.

Le CRT peut:

- **Orienter vers des actions déjà existantes** : groupe de parole orchidée, accueil de jour, hôpitaux de jour etc...

- **Financer un complément d'accompagnement** : couchers tardifs, activité thérapeutique à domicile, visite d'une diététicienne, garde itinérante de nuit

- **Proposer des actions qu'il porte lui même** : activités en EHPAD, formation des aidants

QUI SONT LES PORTEURS?

4 porteurs initiaux:

- EHPAD VIVRE
- GHEMM
- ADMR
- CPTS Sel-et-Eau

Ce qui correspond à :
- 9 EHPADs
- 3 SSIAD / 8 SAAD
- 1 HAD
- 1 CPTS

Souhait de travailler avec l'ensemble des acteurs du secteurs : STA, EHPAD, DAC, CPTS, prof libéraux etc…

COMMENT FONCTIONNE-T-IL?

L'ÉQUIPE DU CRT

Une IDE coordinatrice « pivot » du CRT

Un médecin coordonnateur gériatre

Un temps de référence dans les trois SSIAD

Des ressources encore à identifier selon les besoins des bénéficiaires, la présence sur le territoire en libéral et le souhait de participer au projet:

- Ergothérapeute
- Psychologue
- Kinésithérapeute
- Diététicien
- Orthophoniste
- ASG / AS / Aide à domicile
- Autre

LE COMITE TECHNIQUE

La composition

- Equipe CRT
- Représentant des SSIAD / SAAD
- Représentant des EHPADs
- Représentant du Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC)
- Représentant Service territoriale de l'autonomie (STA)
- Représentant de chaque Communauté Professionnelle de territoire (CPTS)

LE COMITE TECHNIQUE

Son rôle:

Il se réunit en présentiel au moins une fois par mois et fait le point en visio autant que nécéssaire sur les situations y compris en urgence.

Il organise le suivi et l'accompagnement des situations.

Il échange et donne un avis sur les demandes d'admissions.

QUEL EST LE TERRITOIRE COUVERT?

Le territoire des 3 SSIADs partenaires.

- SSIAD du Centre Hospitalier de Saint-Nicolas de Port
- SSIAD des étangs de Einville-Au-Jard
- SSIAD des trois rivières de Blainville-sur-L'eau

En complémentarité avec le territoire du CRT Cœur Cristal qui couvre le territoire de Baccarat, Cirey-sur-Vezouze, Blâmont et Badonviller.

par les trois

olas-de-Port
Jard
sur-l'Eau

©Freepik Content

QUI PEUT BÉNÉFICIER DU CRT?

L'ADMISSION

Critère de d'admission :

- Être âgé de + 60 ans
- Personne qui souhaite rester à domicile
- GIR 1 à 4 : bénéficiaire APA et PCH ou susceptible d'en bénéficier (volet 2)
- Secteur géographique couvert par le CRT
- Score > 12 selon la grille SEGA

Avec un critère complémentaire parmi les suivants:

- Isolement social
- Troubles du comportement
- Epuisement ou absence de l'aidant
- Fragilité : troubles de la déglutition, risque de chutes ...

LA SORTIE DU DISPOSITIF

- Hospitalisation supérieure à un mois
- Refus du bénéficiaire
- Reprise de l’autonomie
- Atteinte de l'objectif de l'intervention du CRT
- Accueil en établissement
- Mise en danger des professionnels ou de la personne elle-même ou de l'aidant
- Changement de secteur géographique
- Décès

QUI PEUT LE SOLLICITER?

QUI PEUT LE SOLLICITER?

A partir d'un signalement ou d'une demande des partenaires du bassin de vie :

- Le DAC
- Le service territorial de l'autonomie
- La personne ou l'aidant
- Le Médecin traitant
- Le CPTS
- L'HAD
- Les SSIAD, SAAD, SPASAD
- L'Accueil de jour
- Les CCAS
- Les Maires

EN QUOI CELA ME CONCERNE?

PROFESSIONNELS LIBÉRAUX

Médecins traitant, IDE libérale, kinésithérapeute, ergothérapeute, pharmaciens etc…

Je peux solliciter un accompagnement par le CRT pour un patient que je visite à domicile dans la mesure où il remplit les conditions d'admission.

Je peux proposer des actions et je participe à l'élaboration du projet d'accompagnement pour mes patients qui bénéficient du CRT.

Je suis représenté au Comité technique pour le suivi et la coordination des situations communes via ma CPTS.

Je peux travailler en partenariat avec le CRT et être sollicité pour une intervention à domicile avec une convention et une rémunération spécifique.

Je peux bénéficier d'une action de formation ou demander un avis pour l'accompagnement d'une personne bénéficiaire du CRT.

SERVICE D'AIDE A LA PERSONNE

SSIAD, SAAD, SPASAD, Accueil de jour

Je peux solliciter un accompagnement par le CRT pour un bénéficiaire dans la mesure où il remplit les conditions d'admission.

Je suis représenté au Comité technique pour le suivi et la coordination des situations communes. Je peux proposer des actions et je participe à l'élaboration du projet d'accompagnement.

Je peux bénéficier d'une action de formation ou demander un avis dans le cadre d'un accompagnement.

Je peux être sollicité par le CRT pour compléter ou renforcer un accompagnement.

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

DAC, Service territorial de l'autonomie

Je peux orienter vers un accompagnement par le CRT pour une personne dans la mesure où il remplit les conditions d'admission.

Je participe au Comité technique pour le suivi et la coordination des situations communes.

Je proposer des actions et je participe à l'élaboration du projet d'accompagnement.

Je suis partenaire du CRT pour une expertise ou renforcer l'accompagnement.

MÉDECINS DES SERVICES HOSPITALIERS ET ASSOCIÉS

Service des urgences, de gériatrie, médecine, hôpitaux de proximité, HAD, consultations mémoire

Je peux solliciter un accompagnement par le CRT pour une personne dans la mesure où il remplit les conditions d'admission.

Je suis représenté au Comité technique pour le suivi et la coordination des situations communes.

Je peux être sollicité par le CRT pour compléter ou renforcer l'accompagnement.

CRT VIVRE

Adresse mail : coordination@crtvivre.fr

Numéro : 06 72 94 95 56

MERCI DE VOTRE ATTENTION